

Jacques LENAIN
18, rue Henri Barbusse
92600 ASNIERES/FRANCE

Paris, le 6 août 2009

Monsieur GENDEBIEN, Cher Monsieur,

1. C'est la lecture, en 2002, de votre livre, «Le choix de la France», qui m'a fait découvrir la question belge et son importance majeure pour la République. Il y a près de deux ans, je vous ai écrit (ma lettre du 11 septembre 2007) pour vous faire part de mon opinion critique, en tant que Français attentif à la question belge, sur la position qui était la vôtre, et donc celle du RWF, sur le futur statut français de la Wallonie, et qui serait tout autant celui de Bruxelles. Vous préconisiez un statut régional de droit commun, assorti de l'abandon du droit belge (avec quelques adaptations, en prenant l'exemple du régime local d'Alsace-Moselle). Je faisais valoir qu'on ne pouvait ainsi faire fi de près de deux siècles de droit belge et de plus d'un quart de siècle d'autonomie, et aussi de la persistance des sentiments belges, wallons et bruxellois de la plupart des «francophones» de Belgique.

Vous m'avez fort aimablement répondu (pour mémoire, je vous joins une copie de votre lettre manuscrite, datée du 17 septembre 2007). Pour me faire comprendre que vous campiez fermement sur votre position. J'ai réalisé à ce moment que vous attachiez autant d'importance à combattre le système politique belgo-wallon et à le balayer par le moyen d'un tel rattachement assimilationniste à la France qu'à contribuer à rassembler le plus grand nombre de Belges «francophones» autour de l'idée même d'une union avec la France, dans des conditions qui soient acceptables par tous.

2. Aujourd'hui, je constate avec regret que le discours dominant du RWF, que vous portez presque seul, n'a pas changé. Il reste toujours aussi assimilationniste, et donc peu séducteur pour la très grande majorité des Wallons et des Bruxellois. Les résultats des élections régionales de juin dernier me paraissent l'attester, eu égard à la faible progression du RWF, alors même que la crise existentielle de l'Etat belge, devenue patente, laissait espérer mieux.

Ainsi, alors que ces élections de juin sont derrière nous, la question belge reste entière, le débat ayant peu progressé, non seulement entre Flamands et Belges «francophones», ce qui était attendu, mais aussi entre Belges «francophones», réunionistes ou non, ce qui l'était aussi. Car, comme l'a démontré la teneur des Etats Généraux de Wallonie (EGW), achevés en mai dernier, et qui ont fait l'objet d'une grande retenue de votre part, la dispersion de la pensée post-belgicaine reste d'ampleur inversement proportionnelle aux troupes qu'elle mobilise.

3. Je m'adresse donc à vous à nouveau, aujourd'hui, pour tenter de reprendre notre échange sur la position du RWF quant à la forme que devrait prendre le rattachement de la Wallonie et de Bruxelles à la France. Car si vous n'avez pas, il me semble, changé d'avis, j'ai pour ma part renforcé ma conviction sur ce que devrait être le statut d'une Wallonie et d'une Bruxelles françaises. Et je m'autoriserai à faire valoir également ma position aux membres du RWF dont j'ai les coordonnées (la présente lettre a donc quasiment le statut d'une lettre ouverte). Cette position, j'ai déjà pu la présenter aux EGW lors de leur réunion de clôture du 9 mai dernier, grâce à l'invitation de Jules GHEUDE, mais hélas trop tardivement et trop succinctement. Je reprends d'ailleurs ici, en le précisant, ce que je lui avais écrit, suite à un mot du secrétariat général du RWF qui faisait grief aux organisateurs des EGW d'avoir laissé caricaturer la position du RWF, qui y aurait été présentée le 9 mai comme «annexionniste».

.../...

Je ne crois pas pourtant avoir caricaturé, ni dans mes propos, ni dans ma contribution écrite à ces EGW qui est en cause (elle est ci-jointe), le discours du RWF. Et les diverses contributions préparatoires et conclusives aux EGW, ne s'écartent pas, d'ailleurs, hors la mienne évidemment, de votre discours qui reste malheureusement dominant dans le petit monde réunionniste. Car la plupart de ces contributions continuent à s'inscrire massivement dans l'idée, que je conteste, que le cadre juridique français (institutionnel, territorial, social, fiscal, éducatif, etc.) devrait être substitué au cadre juridique belge en Wallonie et à Bruxelles. J'ai dit et je redis que ce discours du RWF, et des rattachistes en général, est assimilationniste. Et si le qualificatif «annexionniste» n'a pas été prononcé tout au cours des EGW, j'aurai pu le faire car c'est bien un peu la même chose. Aussi, cette observation acide du secrétariat du RWF me paraît être le symptôme de l'auto-aveuglement, persistant, de l'équipe dirigeante du «Rassemblement» sur la teneur véritable de son discours, discours répulsif qui ne peut séduire les citoyens belges «francophones», qu'ils soient Wallons ou Bruxellois, en dehors du cercle étroit des «francolâtres».

4. Sur cette question fondamentale du caractère foncièrement inadapté de ce discours rattachiste dominant, inadaptation encore plus criante pour Bruxelles que pour la Wallonie, regardons brièvement le programme du RWF pour ces élections du 7 juin dernier, citations à l'appui («Trait d'union», n° 30, avril 2009). Il y a bien un petit progrès du discours avec le récent slogan : «W et B grandes Régions de France». Mais il est clair que le RWF ne propose pour ces deux «grandes» Régions «françaises» que le statut français de droit commun : «comme la Picardie ou la Lorraine» (page 23). Ce qui revient à abandonner le statut des Régions belgo-wallonne et belgo-bruxelloise, puisque les Régions françaises de droit commun ont très peu de compétences, et donc à rendre les compétences qui seraient donc ôtées à la Wallonie, d'une part aux Provinces, (re)devenues des Départements (pour Bruxelles, on ne sait pas), d'autre part à l'Etat central français, et à transférer de plus à celui-ci la totalité des compétences de la «Communauté française» (je renvoie à ma contribution, et notamment à la première annexe qui y est jointe, pour plus de détails sur les différences fondamentales entre l'organisation territoriale de la France métropolitaine et celle de la Belgique).

La France ce serait aussi, d'après le RWF (pages 22 et 23) : «moins d'impôts, de meilleures pensions, le gaz l'eau et l'électricité moins chers, des frais médicaux mieux remboursés, de l'argent pour l'enseignement, le sport, la culture, un statut privilégié pour les indépendants, etc.». Tout cela (pas nécessairement exact, loin s'en faut...), c'est assurément la traduction de la volonté (consciente ou inconsciente) de substituer le corpus juridique français (de droit commun) au corpus juridique belge, qui devrait donc disparaître rapidement (après recours à «des statuts particuliers et transitoires dans certains domaines», page 17). C'est bien l'annonce de la fin du système juridique belge, à brève échéance, dans toutes ses composantes (administration des territoires, administration des personnes, administration des entreprises). Ce qui revient à vouloir bouleverser la vie des Belgo-wallons et des Belgo-bruxellois (voir aussi, sur ce point, ma contribution), et à le leur annoncer, ce qui, à mon sens, explique en partie le relatif insuccès du RWF. Comment, pour prendre un seul exemple, un syndicaliste belge, qui tient au droit du travail belge, à la protection sociale belge, pourrait-il adhérer, même s'il ne croit plus guère en l'avenir de la Belgique, à un discours réunionniste qui lui annonce la réduction par dix des effectifs de son syndicat (taux de syndicalisation en France : 7%, en Belgique : 70%, écart immense qui est dû à un droit social différent, associé à une organisation sociale différente, c'est-à-dire d'un côté un cadre belge favorable aux syndicats belges, et de l'autre un cadre français défavorable aux syndicats français ...). Et de tels exemples aptes à illustrer le caractère malfaisant d'une telle approche assimilationniste peuvent être multipliés à l'infini.

5. Donc, le discours passé et toujours actuel du RWF est bien assimilationniste, «annexionniste», oui, car il affirme ne rien vouloir garder de la Belgique (comme l'Allemagne de l'Ouest n'a rien gardé de l'Allemagne de l'Est, comparaison faite dans ma contribution et nullement abusive car elle vise à souligner combien les situations sont différentes et ne justifient donc pas un même traitement de la partie rattachée, ce que propose pourtant le RWF). Le RWF, avec cette posture apparemment inébranlable, se trompe d'objectif principal. Si le Royaume belge doit disparaître, il faut aux Wallons, et aux Bruxellois, un nouvel Etat ; et si ce ne peut être un Etat wallon ou un Etat wallo-bruxellois (ce que les EGW ont montré à ceux qui acceptent de voir), ce ne peut-être que l'Etat français. Ce n'est pas les Wallons et les Bruxellois qui quitterons l'Etat belge pour rejoindre une France qui serait «meilleure», c'est l'Etat belge qui les quittera, en disparaissant plus ou moins brutalement (comme le dit bien le RWF). Il ne s'agit donc pas d'abord, dans cette affaire, de réformer la Wallonie, bien que cela soit nécessaire, mais d'offrir aux Wallons et aux Bruxellois un Etat de substitution, c'est-à-dire une citoyenneté acceptable et le maintien de leurs acquis sociaux. Et donc de faire comprendre au plus grand nombre, et avant tout aux relais d'opinion, non seulement que l'Etat français est le seul cadre possible pour cela (ce dont s'acquitte le RWF), mais aussi que ce nouveau cadre étatique pourrait être parfaitement respectueux des héritages belge, wallon et bruxellois (aspect fondamental sur lequel le RWF est gravement déficient).

Face à ce constat, la cause réunioniste ne gagne pas en crédit et en soutien quand elle tente de vendre aux Belges «francophones» un rattachement-assimilation, avec pour objectif de dissoudre en même temps le système politique et institutionnel belgo-wallon (qui appelle certes la réforme, mais exigeance qui n'est pas, officiellement, la «raison d'être» du RWF). C'est bien là le tort du RWF et le vôtre de vouloir faire d'une pierre deux coups, en perdant ainsi de vue son objectif principal. De ce fait, le RWF ne «rassemble» pas, contrairement à sa dénomination, les Belges wallons et bruxellois inquiets du sort du Royaume belge. Les «régionalistes» n'y trouvent pas leur compte, les autonomies wallonne et bruxelloise étant condamnées sans nuance. Et tant d'autres qui se sentent encore «belges», «belgo-wallons», ou «belgo-bruxellois», et qui tout en n'adhérant pas à une critique radicale du système politique belge, sont pourtant de plus en plus conscients qu'ils doivent se trouver un autre Etat.

6. C'est évidemment tout autre chose de défendre, comme je le fais, un statut d'intégration-autonomie de la Wallonie, et de Bruxelles, en France, avec le maintien de l'essentiel du droit belge, et des institutions régionales wallonne et bruxelloise. Ce qui peut permettre de rassembler effectivement le maximum de Wallons et de Bruxellois, qui doivent pouvoir adhérer à la solution réunioniste sans devoir renier leur volonté régionaliste ou leur attachement «belgicain». Et ce qui n'interdit pas, au passage, de tenter de réformer ce qui pourrait l'être, comme le système électoral, mais sans en faire une question centrale et encore moins un préalable.

Je souligne, de plus, qu'un tel statut particulier d'autonomie pour la Belgique française est le seul techniquement faisable (voir encore ma contribution, qui illustre cette affirmation). Ce qui en ferait donc le seul politiquement acceptable du point de vue français. Au demeurant, comment prétendre faire autrement pour Bruxelles, qui devrait nécessairement disposer d'un régime d'autonomie plus large que le régime wallon, parce qu'il faudrait bien tenir compte de sa situation d'enclavement extrême, de la composition particulière de sa population, de son rôle européen majeur, et puisqu'elle n'aurait pas besoin d'un soutien financier massif de l'Etat français, contrairement à la Wallonie ? (Je renvoie à la seconde annexe jointe à ma contribution pour expliciter ce statut d'autonomie, pour la Wallonie essentiellement, puisque Bruxelles appelle des conditions particulières).

7. Ce que les réunionistes attendent adviendra plus par l'action des nationalistes flamands que par la leur. Mais leur rôle est d'y préparer les esprits wallons et bruxellois, et, pour ce faire, de rassembler, autour d'une conception ouverte de l'Union. Or ce devoir de rassemblement est bien la tâche statutaire que s'est donnée le RWF. C'est donc contre-productif de prendre de haut les belgicains, les régionalistes wallons, les autonomistes bruxellois, et tant d'autres. Qu'il y ait des réunionistes qui veulent abandonner ce qui aura été «belge», c'est leur droit, mais vouloir imposer cette conception tout en prétendant «rassembler» au service de la cause réunioniste, c'est stupide. Comme c'est non productif de négliger les positions «indépendantistes» wallonnes ou wallo-bruxelloises, alors qu'on peut démontrer, de manière argumentée, l'inanité de ces projets indépendantistes, wallon et bruxellois, si on amène leurs adhérents à épouser la conception d'une Wallonie française et d'une Belgique française qui seraient suffisamment autonomes pour satisfaire une grande partie de leurs aspirations. Et c'est également improductif d'entretenir des oppositions entre Wallons et Bruxellois (ce dont je n'accuse pas le RWF, mais d'autres courants wallons rattachistes, tout aussi ignorants du devoir de rassemblement). Le belgicain, qui jusqu'à aujourd'hui ne peut concevoir la Belgique qu'avec la Flandre, doit pouvoir demain «penser» la Belgique «francophone» avec la France. Le régionaliste wallon doit pouvoir comprendre que la Wallonie peut être aussi et même plus «autonome» avec la France qu'elle ne pourrait le demeurer avec l'Etat belge. L'autonomiste bruxellois doit pouvoir savoir que Bruxelles «ville libre» et «européenne» est une ambition possible et solide avec la France, une fois perdue la fonction de capitale belge. Et celui qui ne veut pas voir se séparer la Wallonie de Bruxelles doit également pouvoir être satisfait par la solution d'une Belgique française. Ce devrait être la tâche du RWF que de susciter et d'accompagner ces évolutions vers un but collectif. Nous en sommes loin.

Aussi, et en conclusion, je crois que le RWF, s'il veut vraiment donner du sens au mot «rassemblement», et donc de la crédibilité et de l'efficacité à son action, gagnerait beaucoup, et la cause réunioniste en conséquence, à changer de position sur cette importante question de la forme à donner à l'Union avec la France. D'abord en acceptant d'en débattre, en interne comme à l'extérieur. Ensuite, en recentrant et en nuanciant son discours, qui devrait au moins rester ouvert sur les deux formes de réunion en cause, d'autant que des options intermédiaires seraient évidemment possibles. Et enfin en respectant l'idéal régionaliste (qui se développe continûment en France). Et aussi le sentiment «belgicain» (même s'il va à une cause morte, il est respectable et doit être ménagé). Une note exclusivement «française» pour terminer : La France ne pourrait être satisfaite de devoir intégrer un jour de nouveaux Français, Wallons et Bruxellois, dont la majorité le serait devenue à regret, parce que rendue malheureuse par l'imposition d'un statut négateur de leur passé et de leur identité.

En disant, à nouveau, mon espoir de contribuer à vous convaincre de faire évoluer le discours rattachiste sur cette question essentielle du statut de la Belgique française, je précise être tout disposé à défendre ma position devant toute instance du RWF (et de tout autre mouvement réunioniste) qui voudrait bien m'entendre. Et, malgré la divergence de fond exposée dans la présente lettre, je vous confirme mon soutien au RWF, et mes cordiales salutations.



Jacques LENAIN

P.J. Ma note/contribution aux EGW du 9 mai 2009, et ses deux annexes.

Monsieur Paul-Henry GENDEBIEN
Président du Rassemblement Wallonie-France (RWF-RBF)

.../...